

SEANCE DU 29 JUIN 2017

Date d'envoi de la convocation : 23/06/2017

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 180
Nombre de votants : 207

Secrétaire de séance : Christèle CASTELEIN

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît (à partir de 19h23), ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à 20h30), ROINE Philippe suppléant de BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (jusqu'à 20h02), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan (jusqu'à 22h), DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul, GROULT André, GRUNEWALD Martine, DIGNE Bernard suppléant de GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie à partir de 19h12 et jusqu'à 22h37), HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h53), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Fabrice, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, POIGNANT Jean-Pierre suppléant de LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, BROSTIN Jacques suppléant de LEMOIGNE Jean-Paul, LECONTE Emilie suppléante de LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, COUTANCEAU Martine suppléante de LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric (à partir de 19h09 et jusqu'à 22h37), LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 22h28), THIEULENT Lydia, TIFFREAU Danièle, TISON Franck (à partir de 19h37 et jusqu'à 21h47), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 19h44), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

ARRIVE Benoit (pouvoir à Jean-Louis VALENTIN jusqu'à son arrivée à 19h23), BALDACCI Nathalie (pouvoir à Gilbert VILLETTE à partir de 20h30), BASTIAN Frédéric (pouvoir à BESUELLE Régine à partir de 20h02), BROQUAIRE Guy (pouvoir à LEFEVRE Hubert, CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), D'AIGREMONT Jean-Marie (pouvoir à GOSSELIN Bernard), DELAUNAY Sylvie (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), DENIAUX Johan (pouvoir à VILTARD Bruno à partir de 22h), FAGNEN Sébastien (pouvoir à BURNOUF Hervé), FEUARDANT Marc (pouvoir à ROUSSEAU Roger), GILLES Geneviève (pouvoir à LEQUERTIER Colette), GODEFROY Annick (pouvoir à GRUNEWALD Martine), GUYON Sophie (pouvoir à HOUVET Benoit jusqu'à son arrivée à 19h12), GUYON Sophie (pouvoir à TIFFREAU Danièle à partir de 22h37), HAMEL Bernard (pouvoir à LECOQ Jacques), HEBERT Dominique (pouvoir à BAUDIN Philippe jusqu'à son arrivée à 19h53), LE PETIT Philippe (pouvoir à ASSELINE Yves), LEBONNOIS Marie-Françoise (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEFRANC Bernard (pouvoir à CATHERINE Arnaud), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à CASTELEIN Christèle à partir de 22h37), LERECULEY Daniel (pouvoir à GODIN Guylaine), LESEIGNEUR Hélène (pouvoir à BOUILLON Jean-Michel), LETERRIER Richard (pouvoir à NICOLAÏ Michel), LOUISET Michel (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), MATELOT Jean-Louis (pouvoir à POTTIER Bernard), MIGNOT Henri (pouvoir à LEQUERTIER Joël), PEYPE Gaëlle (pouvoir à MAGHE Jean-Michel), POUTAS Louis (pouvoir à VIGNET Hubert), REVERT Sandrine (pouvoir à LECHEVALIER Guy), ROUSSEL Pascal (pouvoir à FEUILLY Hervé), VARENNE Valérie (pouvoir à DELESTRE Richard), VILTARD Bruno (pouvoir à LEPETIT Jacques jusqu'à son arrivée à 19h44), THEVENY Marianne (pouvoir à SEBIRE Nelly à partir de 22h28), TISON Franck (pouvoir à THIEULENT Lydia à partir de 21h47).

Excusés : BRECY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Bernard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, HAMON-BARBE Françoise, HUET Catherine, JOURDAIN Patrick, POIDEVIN Hugo, ROUXEL André, TARDIF Thierry, LEQUILBEC Frédéric (arrive à 19h09), TISON Franck (arrive à 19h37).

Délibération n° 2017 - 140

OBJET : Pôle de proximité de la Côte des Isles – Approbation des comptes administratifs 2016

Exposé

L'article L.5211-41-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'ensemble des biens, droits et obligation des EPCI fusionnés sont transférés à l'EPCI issu de la fusion. Ce nouvel EPCI se substitue de droit aux anciens EPCI dans toutes leurs délibérations et actes. Ainsi, il revient de droit à l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Cotentin de voter les comptes administratifs issus des anciennes communautés de communes.

Les comptes administratifs de la communauté de communes la Côte des Isles sont examinés :

Au budget principal :

En section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice sont de 4 286 265,00 €.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice sont de 4 551 290,55 €.

La section de fonctionnement dégage un excédent pour l'exercice 2016 de 265 025,55 €.

Le report des exercices précédents en section de fonctionnement est de + 346 227,57€.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de 611 253,12€.

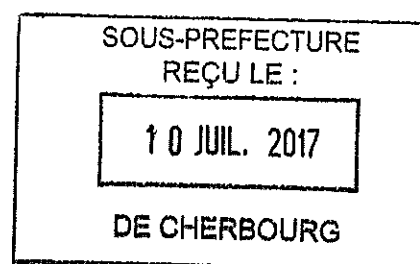
En section d'investissement :

Les dépenses d'investissement de l'exercice sont de 971 145,25 €.

Les recettes d'investissement de l'exercice sont de 1 182 464,36 €.

La section d'investissement dégage un excédent pour l'exercice 2016 de 211 319,11€.

Les restes à réaliser en section d'investissement sont de :



- 373 797,40 € en dépenses.
- 125 195,00 € en recettes.

Le report des exercices antérieurs en section d'investissement est de : - 542 658,40 €

Par conséquent, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 579 941,69 €.

Résultat cumulé :

Le résultat cumulé du budget principal (résultat de la section de fonctionnement + résultat de la section d'investissement) est excédentaire de : 31 311,43 €.

Au Budget général :

Au budget général (budget principal et budgets annexes) le résultat cumulé pour l'ex communauté de communes de la Côte des Isles est excédentaire de 293 125,70 €.

Les comptes administratifs de la communauté de communes de la Côte des Isles s'établissent ainsi qu'il suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	542 658,40			346 227,57	542 658,40	346 227,57
Opérations de l'exercice	971 145,25	1 182 464,36	4 286 265,00	4 551 290,55	5 257 410,25	5 733 754,91
TOTAUX	1 513 803,65	1 182 464,36	4 286 265,00	4 897 518,12	5 800 068,65	6 079 982,48
Résultats de clôture	331 339,29	0,00	0,00	611 253,12	0,00	279 913,83
Restes à réaliser	373 797,40	125 195,00	0,00	0,00	373 797,40	125 195,00
TOTAUX CUMULES	705 136,69	125 195,00	0,00	611 253,12	705 136,69	736 448,12
RESULTATS DEFINITIFS	579 941,69	0,00	0,00	611 253,12	0,00	31 311,43
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPAC)						
Résultats reportés	167 638,83	0,00	0,00	0,00	167 638,83	0,00
Opérations de l'exercice	226 706,95	485 383,89	168 053,46	168 421,83	394 760,41	653 805,72
TOTAUX	394 345,78	485 383,89	168 053,46	168 421,83	562 399,24	653 805,72
Résultats de clôture	0,00	91 038,11	0,00	368,37	0,00	91 406,48
Restes à réaliser	429 221,98	380 138,00	0,00	0,00	429 221,98	380 138,00
TOTAUX CUMULES	429 221,98	471 176,11	0,00	368,37	429 221,98	471 544,48
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	41 954,13	0,00	368,37	0,00	42 322,50
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)						
Résultats reportés	0,00	0,00	23 873,37	0,00	23 873,37	0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	140 997,19	151 933,02	140 997,19	151 933,02
TOTAUX	0,00	0,00	164 870,56	151 933,02	164 870,56	151 933,02
Résultats de clôture	0,00	0,00	12 937,54	0,00	12 937,54	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	12 937,54	0,00	12 937,54	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	12 937,54	0,00	12 937,54	0,00
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES ORDURES MENAGERES						
Résultats reportés	0,00	430 950,00		262 578,51	0,00	693 528,51
Opérations de l'exercice	565 122,82	439 915,54	1 488 277,74	1 414 840,29	2 053 400,56	1 854 755,83
TOTAUX	565 122,82	870 865,54	1 488 277,74	1 677 418,80	2 053 400,56	2 548 284,34
Résultats de clôture	0,00	305 742,72	0,00	189 141,06	0,00	494 883,78
Restes à réaliser	257 755,20	0,00	0,00	0,00	257 755,20	0,00
TOTAUX CUMULES	257 755,20	305 742,72	0,00	189 141,06	257 755,20	494 883,78
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	47 987,52	0,00	189 141,06	0,00	237 128,58

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ANNEXE POUR LE SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE (MOULIN)						
Résultats reportés	0,00	9 935,81	0,00	0,00	0,00	9 935,81
Opérations de l'exercice	43 852,91	39 898,37	135 914,91	135 914,91	179 767,82	175 813,28
TOTAUX	43 852,91	49 834,18	135 914,91	135 914,91	179 767,82	185 749,09
Résultats de clôture	0,00	5 981,27	0,00	0,00	0,00	5 981,27
Restes à réaliser	10 680,54	0,00	0,00	0,00	10 680,54	0,00
TOTAUX CUMULES	10 680,54	5 981,27	0,00	0,00	10 680,54	5 981,27
RESULTATS DEFINITIFS	4 699,27	0,00	0,00	0,00	4 699,27	0,00

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances,

Vu l'avis de la Commission de territoire de la Côte des Isles,

Hors la présence de Monsieur VALENTIN, Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 206 – Contre : 0 – Abstention : 1) :

- **Approuve** les comptes administratifs 2016, tels que présentés ci-dessus.
- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 10/07/2017
et publication ou notification
du : 07/07/2017



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN